CENTRE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE DE BREST

FICHE PRATIQUE
ÉTUDIANT ÉTRANGER
COMMENT JUSTIFIER DE VOS RESSOURCES

Vous devez prouver que vous possédez les ressources nécessaires pour l'année universitaire en cours. Le montant minimum pour 2013-2014 était de 615 € par mois sur 12 mois, soit 7380 € pour l'année. Ce montant n'a pas été modifié à la date d'aujourd'hui.

Vous pouvez combiner plusieurs type de ressources : bourse + garant ou contrat de travail (si CDI) + garant, le tout étant d'avoir au minimum 615 € par mois sur les 12 mois à venir.

1/ Si vos ressources proviennent de l'étranger :

Deux possibilités :

a/ Attestation de la banque du pays d'origine de virements irrévocables à hauteur de **615 € minimum** par mois destiné à couvrir vos frais **(vos nom et prénom doivent y figurer) durant sur 12 mois pour l'année universitaire 2014-2015**. Le montant doit tant que possible être indiqué en euros. Dans le cas contraire, il faudra convertir la somme en euros sur internet le jour du dépôt et imprimer la page pour la joindre à votre dossier. Nous vous conseillons de vérifier auprès du CMI en juin/juillet si le montant minimum a changé. Vous devrez avoir **l'original** de cette attestation pour déposer votre dossier.

b/ **Original** de l'attestation d'une banque française certifiant que le compte ouvert par l'étudiant (à son arrivée en France) présente un solde créditeur de 7 380 €, minimum exigé pour une année. Veuillez vérifier auprès du CMI en juin/juillet si le montant minimum a changé ! Cette attestation se nomme « un solde de compte » et doit pour être valable auprès de la préfecture 1/ être récente et 2/ avoir le cachet de la banque.

2/ Si vous êtes boursier :

- **Original** de l'attestation précisant le montant et la durée de la bourse sur papier à en-tête de l'organisme qui l'octroie - **les mails ne sont pas des documents originaux !**

3/ Si vos ressources sont assurées par une personne résidant en France :

- **Original** de la prise en charge signée précisant bien pour la durée de la prise en charge « pour l'année universitaire 2014-2015 », photocopie de la pièce d'identité du garant et justification de ses ressources (ses trois derniers bulletins de salaire et son dernier avis d'imposition). Cf le document « attestation de prise en charge » dans les fiches pratiques.

4/ Si vous avez un petit-boulot :

- Seuls les CDI sont acceptés. Il faut alors fournir le contrat et les 3 derniers bulletins de salaire.